Maison d’arrêt de Villepinte (93) : huit mois de prison ferme pour deux hommes de 20 et 21 ans qui livraient par drone de la drogue, des téléphones ou des armes blanches

10/12/2025 à 18h15



Deux hommes de 20 et 21 ans ont été condamnés à huit mois de prison ferme pour avoir livré des colis aux détenus de la maison d’arrêt de Villepinte à l’aide d’un drone, après leur interpellation en flagrant délit. Agés de 20 et 21 ans, ils ont été condamnés en comparution immédiate pour remise illicite d’objet à détenu et ont fait l’objet d’un mandat de dépôt, précise le parquet de Bobigny.

Deux autres hommes de 23 et 30 ans, également soupçonnés d’avoir acheminé par drones des paquets à des détenus de cette maison d’arrêt, et interpellés la même nuit, comparaîtront au tribunal de Bobigny le 12 février. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire dans l’attente de l’audience.

Selon Le Parisien, les interpellations ont été menées par les

équipes de la brigade anticriminalité « coup sur coup, à deux heures d'intervalle, dans la nuit de dimanche à lundi », en flagrant délit. « *En l'air, le drone s'approche de la fenêtre de la cellule d'où le détenu incarcéré accroche un fil au colis, avant que le pilote du drone ne lâche à distance le paquet retenu par un aimant* », rapporte le journal. […]

20 minutes